

PROJET DE LOI

N° 42

adopté le

25 novembre 1982

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

relatif à l'intégration des fonctionnaires du corps des officiers des haras dans le corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 472 (1981-1982) et 44 (1982-1983).

Article unique.

Le corps des officiers des haras est supprimé. Les fonctionnaires de ce corps sont intégrés dans le corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts dans les conditions qui seront définies par un décret en Conseil d'Etat.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 25 novembre 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.